

ABONNEMENT POSTAL, Éd. A

Bruxelles - Province - Etranger
3 mois : Fr. 4.50 - Mk. 3.60
Les bureaux de poste en Belgique
et à l'étranger n'acceptent que des
abonnements TRIMESTRIELS; ceux-ci
prennent cours les
1^{er} JANV., 1^{er} AVRIL, 1^{er} JUILLET, 1^{er} OCTOBRE.
On peut s'abonner toutefois pour les
deux derniers mois ou même pour le
dernier mois de chaque trimestre au
prix de :
2 Mois 1 Mois
Fr. 3.00 - Mk. 2.40 Fr. 1.50 - Mk. 1.20

TIRAGE: 90.000
PAR JOUR

RÉDACTEUR EN CHEF :
MARCO DE SALM

Journal Quotidien Indépendant

Rédaction, Administration, Publicité, Vente :
BRUXELLES, 45, RUE HENRI MAUS

ANNONCES

La ligne
Faits divers et Echos... fr. 5.00
Nécrologie... 2.00
Annonces commerciales... 1.50
financières... 0.50

PETITES ANNONCES

La petite ligne... 0.40
La grande ligne... 0.75

TIRAGE: 90.000
PAR JOUR

Les Neutres et la Terreur Ententiste

Au cours de cette guerre, les Alliés ont forgé une arme puissante du mensonge et de la calomnie; leurs journaux ont fini par rendre suspecte la vérité elle-même, quand il leur arrivait parfois de la dire. La tromperie la plus impudique de la Quadruple consistait à proclamer hautement qu'elle luttait « pour le droit, la civilisation et l'indépendance des petites nations ». Si l'on compare, dit l'excellente « Revue de Hongrie », les exercices oratoires et épistolaires des hommes d'Etat ententistes avec les actes qu'ils commettent ou font commettre, on reste frappé de stupeur, et pour trouver l'explication de cette contradiction, il faut avoir recours à la psychopathie.

Nous n'avons pas encore oublié que c'est à propos de la violation de la soi-disante neutralité belge que les ententistes ont fait retentir aux quatre coins du monde leurs cris d'indignation et que c'est à propos des soi-disantes « atrocités allemandes » que le génie diffamatoire de la presse franco-anglo-américaine a battu le plus haut record. La grotesque mégalo-manie qui s'est emparée des Alliés est cause de ce qu'en pesant leurs propres actes, ils emploient une mesure totalement différente de celle dont ils usent lorsqu'il s'agit de juger les actions de l'ennemi. Car existe-t-il un seul paragraphe du droit des gens que les Tartarues névropathes de l'Entente n'aient déjà fouillé aux pieds? Et, cependant, comme si de rien n'était, ils continuent à étouffer le monde de leur vacarme et vont répétant qu'ils sont les champions désintéressés de la justice et qu'ils poursuivent leur guerre pour la liberté de l'Europe, de l'Asie, des Etats-Unis d'Amérique — de la planète Mars, etc.

Nous n'avons pas l'intention, continue la Revue citée plus haut, de prendre au sérieux tous ces cas relevant de l'aliénation mentale, mais nous ne pouvons nous empêcher d'examiner d'un peu plus près la façon dont est interprétée la « neutralité » par nos adversaires selon les besoins de leur guerre de brigandage qu'ils ont l'audace de qualifier de « sacré-sainte ».

Commentons par les Etats-Unis d'Amérique. La pauvre petite Entente qui n'est composée que de dix Etats (hélas! j'en passe encore), tous obligés de se défendre contre les velléités de conquête des puissances centrales, ne reçoit de l'Amérique que des munitions, de l'argent, des vivres, des avions et — des hommes. Oh, pas beaucoup! Seulement quelques régiments de volontaires, mais ces troupes, cela signifie auprès de l'écrasante supériorité numérique de l'Austro-Allemagne et de ses complices à M. Wilson ne fournit donc aux Alliés que les choses nécessaires à la poursuite de la guerre, mais ne met-il pas une lenteur désolante à défendre aux sous-marins boches de commettre leurs actes de « piraterie » (dans la langue spéciale des apaches c'est ainsi qu'on désigne les exploits de la marine allemande)? Les Alliés sont donc mécontents de lui, oui, très mécontents!

Il y a cependant des gens qui pensent que l'Amérique devrait protester contre le blocus de l'Angleterre tendant à affamer les populations civiles de l'Austro-Allemagne. — et de la Belgique, de la Serbie et de la Pologne : petites nations qui ont bénéficié de la protection militaire des Alliés pour jouir maintenant de leurs bienfaits sur le terrain économique. Mais les gens qui professent de telles opinions, ne sont pas versés dans les secrets de la casuistique des spécialistes américains en droit maritime-terrestre! Quoi! Préendraient-ils que les Etats-Unis interdisent l'exportation des munitions ou, du moins, qu'ils ne l'autorisassent qu'au cas où le commerce avec les empires centraux serait aussi rétabli? Une telle énormité ne compromettrait pas seulement la neutralité de l'Amérique, mais irait à l'encontre du bon sens, et c'est tout dire : elle libérerait les droits sacrés des Alliés qui représentent la justice, la civilisation et l'humanité.

Mais laissons la grande république d'outre-mer pour tourner nos regards vers un petit pays également neutre : la Grèce. Nous nous rendons compte de l'insuffisance de notre vocabulaire pour caractériser d'une façon convenable les procédés qu'ont employés les défenseurs des petites nations à l'égard de l'infortuné roi des Hellènes. C'est inouï, mais c'est un fait que Constantin ose résister aux irrésistibles. « Nous sommes si beaux, si généreux, si victorieux, nous luttons pour les plus hauts idéals de l'humanité, notre force est immense et vous nous méprisez? — ainsi déclament les Franco-Anglais et le Roi à beau leur répondre : « Mon peuple ne veut pas la guerre, je tiens à rester neutre » — ils ne cessent de protester de leur amitié, de leur amour, de leur esprit de sacrifice, de leur... que sais-je? — pour la Grèce. N'étaient-ce des cerveaux détraqués, nous qualifierions d'infâmes les agissements de ces champions « malgré tout » de l'hellénisme, mais comme toute manifestation ententiste doit être jugée d'un point de vue pathologique, nous nous contentons de dire que la neutralité de la Grèce n'est pas violée; elle est seulement traitée d'une façon qui répond à l'esprit de tolérance et de liberté des défenseurs des petites nations. N'en est-il pas ainsi?

La neutralité italienne ou bien la neutralité roumaine étaient pour plaire aux Alliés; les rois d'Italie et de Roumanie étaient de grands monarques. Mais la neutralité de la Grèce et le roi des Hellènes? Trahison! Trahison! Les puissances « protectrices » (difficile est saltem non scribere!) de la Grèce devaient recourir à la force pour sauver les intérêts supérieurs de l'humanité, c'est-à-dire des Alliés. Il ne faut donc pas s'étonner que des bandits faisant irruption dans un pays étranger ne se conduisent pas autrement que le font les ententistes en territoire grec. L'attitude de la Quintuple ou Sextuple Entente à l'égard de l'hellénisme est encore significative à ce point de vue qu'elle jette une lumière rétrospective; si l'on peut dire, sur la « neutralité » belge, car il est facile de se représenter

quelle aurait été cette neutralité, si les Allemands ne s'étaient pas avisés de la violer. Les Boches avaient seulement eu le tort de s'identifier avec les modernes chevaliers du Graal et de s'imaginer qu'il leur était permis d'agir comme à ces états de la Providence.

L'Angleterre qui s'est toujours distinguée par son altruisme et par sa douceur pour les peuples opprimés (voir, par exemple, les Irlandais) semble encore être mécontente de la Suède. Ce pays entend interpréter loyalement la neutralité; il a osé dire à la fière Albion : « Le gouvernement royal de Suède est incontestablement seul juge des moyens légitimes de maintenir ses droits ». A-t-on jamais entendu pareil langage? Les nobles Alliés qui — vous ne le savez que trop — luttent pour une cause sacrée, en doivent être naturellement scandalisés. Un journal ententiste, pardon! neutre, le « Journal de Genève » (1), n'a-t-il pas écrit à ce propos : « La Suède a élevé la voix dans la question des relations postales (euphémisme welsche pour : voy des courriers postaux)... La Suède agit, en conformité avec le droit formel... Mais la question qui intéresse tous les neutres est de savoir si l'on peut pratiquer juridiquement la neutralité, sans se préoccuper aucunement des conséquences politiques de cette pratique... Pour les belligérants, la solidarité morale des neutres n'est pas comme pour ces derniers un vain mot... La Suède, qui pourrait jouer un rôle éminent dans l'Europe, de demain aurait mieux à faire qu'à défendre des paragraphes de Neutralité. Elle devrait s'appliquer à garder intacte sa virginité morale... Le morceau est beau, n'est-ce pas? Et savez-vous pour qui elle devrait s'appliquer à garder sa virginité morale? Pour les Alliés, qui sont si malmenés, si délaissés, si pauvres qu'ils ont besoin de l'appui de tout le monde. L'innocente Septuple ou Octuple Entente, inférieure en nombre et en ressources à l'Austro-Allemagne, ne peut donc pas admettre qu'il y ait un pays qui ne se soumette pas aveuglément à ses injonctions. « Dans une lutte de la civilisation contre le crime, la neutralité est, au moins, un délit » (2) — voilà l'idée qu'on se fait en France de la neutralité, fût-elle la plus « bienveillante » du monde. Il est facile de s'imaginer après cela l'impression que doit produire sur l'esprit ententiste une attitude correcte comme celle de la Suède. Et à quoi attribuer tout cela? Au vent de folie qui ne cesse de souffler dans les pays ententistes. Il semble en effet que les peuples y soient devenus candides au point de croire réellement qu'ils luttent pour la « civilisation », contre le « crime »! Allemands, Autrichiens, Hongrois, Turcs, Bulgares : quelques centaines de millions d'hommes ont beau tréier qu'il s'agit de tout autre chose, ils n'en démentent point et persistent à rabâcher les phrases ridicules qu'on leur a fourrées dans la tête. Il n'est même pas impossible que la presse ententiste, la mieux organisée du monde, ne parvienne à leur faire accroire que le « crime » de Serajev se passe aussi sur la conscience de l'Autriche-Hongrie.

Mais pour revenir à la terreur qu'exercent les Alliés sur les neutres, il sera peut-être instructif de citer l'exemple de la Suisse. Fidèle à son programme de protéger les petites nations, l'Entente rédemptrice emploie à l'égard de ce pays tous les procédés vexatoires dont elle est coutumière. « Nous sommes nous », disent les Alliés, et « tout nous est permis : les peuples qui agissent dans un sens contraire à nos intérêts, sont sacrilèges ». Aussi pour entraver le commerce de la Hollande et des pays scandinaves n'ont-ils pas reculé devant les pires infamies. Et en se mêlant dans les affaires de tous ces Etats, ils sont toujours partis de l'idée fixe que leur tyrannie implacable est justifiée par la noblesse qui est soi-disant à la base de toutes leurs actions. C'est sans doute aussi pour cette raison qu'ils ont empêché d'aboutir les négociations économiques entre la France et la Suisse. On serait presque en droit d'en conclure à une attitude peu amicale de ce dernier pays à l'égard de la cause sacré-sainte des Alliés. Mais qu'arrive-t-il en réalité? Lisez les journaux français paraissant en Suisse et vous vous rendrez compte que la démente ententiste s'y étale presque plus naïvement que dans la presse franco-anglo-américaine (3). Mon Dieu, en voilà une jolie neutralité! Elle l'est à tel point qu'elle choque beaucoup de citoyens romains eux-mêmes qui sont d'un tempérament plus calme. Mais, comme le gouvernement suisse fait tout son possible pour garder loyalement la neutralité du pays, l'Entente cric à l'injustice... Elle est probablement d'avis que le peuple de la petite Suisse devrait se faire massacrer pour l'amour des monarques furieux de l'innombrable coalition ententiste.

Nous n'avons esquissé que quelques scènes de la farce sinistre jouée par les défenseurs modernes de la « neutralité », et si l'on était enclin à nous taxer d'exagération, nous dirions qu'en réalité la terreur ententiste se manifeste d'une façon plus brutale encore... X.

LA GUERRE
Communiqués Officiels
ALLEMANDS

BERLIN, 2 janvier. — Officiel, soir :
Rien de particulier à l'ouest, ni à l'est.
BERLIN, 2 janvier. — L'échange de télégrammes suivant a eu lieu à l'occasion de la nouvelle année :
A S. M. l'Impératrice, Potsdam, Nouveau Palais :
Nos braves troupes de toutes les races allemandes

(1) 19 septembre 1916.
(2) L'esprit public en France pendant la guerre, par William Martin (Revue Suisse, n. 249, p. 428).
(3) Les citations empruntées à des publications suisses que nous avons faites plus haut. L'attestent suffisamment.

des et nos vaillants alliés ont débarrassé de l'ennemi, sous un commandement éprouvé et énergique, la Roumanie jusqu'au Sereth inférieur. Des secours considérables russes n'ont pas suffi et sont arrivés trop tard pour modifier la décision.

L'ancienne année finit donc, remplie d'espoirs! Reconnaissons vis-à-vis de Dieu et fier de la force de l'Allemagne, je jette un regard sur le passé et j'ai entière confiance dans la nouvelle année qui nous amènera d'autres combats et de nouvelles victoires.

Nous tenons ferme!

GUILLAUME.
A Sa Majesté, grand-duc de Bade.
Comme je suis reconnaissant et fier avec toi de nos braves troupes qui se sont avancées, à l'aide de Dieu, jusqu'au Sereth. En jetant un regard sur l'année qui vient de s'écouler, je puis être reconnaissant et fier. C'était difficile, très difficile, mais Dieu l'a aidé. Qu'il nous aide encore à l'avenir et qu'il nous donne finalement la victoire, ce qui est mon vœu de nouvel an. Que Dieu le garde, Toi, les enfants et la chère Patrie. VICTORIA.

BERLIN, 2 janvier (matin), officiel :
Théâtre de la guerre à l'Ouest.
Armée du feld-maréchal général prince Alfred de Wurttemberg.

Dans la boucle d'Ypres, un combat d'artillerie. Des attaques anglaises à coups de grenades à main ont été repoussées.

Groupe d'armée du Kronprinz allemand :
En Champagne, dans la forêt d'Argonne et sur la rive est de la Meuse, des troupes d'attaque et des patrouilles allemandes ont pénétré dans des tranchées françaises et sont revenus avec des prisonniers et du butin, conjointement aux ordres reçus. Un avion anglais de grande dimension est tombé en notre pouvoir.

Théâtre de la guerre à l'Est.
Front du général feld-maréchal prince Léopold de Bavière :

Des entreprises de patrouilles mobiles russes au sud de Riga, au sud-ouest de Dünaburg et à l'est de Stanislaw ont resté sans résultat.

Front du général commandant en chef Joseph :
Au sud de la vallée du Potosil, les crêtes du mont Faltucen, tant disputées, sont tombées aux mains des Allemands à la suite d'un assaut hurai. Le long des vallées descendant des montagnes de Boreck vers le Sereth, des attaques ont de nouveau repoussé l'ennemi; nos troupes ont pris d'assaut plusieurs positions de hauteurs des deux côtés de la vallée du Boito, Soreja, dans la vallée de la Susha, est prise. Des poussées russo-roumaines ont été repoussées; 300 prisonniers ont été faits.

Groupe d'armée du feld-maréchal général von Mackensen :

La 9^e armée a contraint les Russes, en battant ses arrière-gardes au cours d'une poursuite serrée, à se replier davantage.

De l'ouest et du sud, des troupes allemandes et austro-hongroises s'approchent des positions de la tête de pont à Fossin et à Fumid. Plus de 1300 prisonniers et beaucoup de matériel de guerre sont restés aux mains du poursuivant incessant.

Entre le Buzak et le Dniepr, l'adversaire maintient sa tête de pont.

A l'est de Braila dans la Dobroudja, des troupes allemandes et bulgares ont pris des positions russes défendues avec ténacité et les ont rejetés vers Macin. Au cours des combats, le 9^e régiment d'infanterie de réserve s'est distingué.

Front macédonien :
Aucun événement particulier.

AUTRICHIENS

VIENNE, 2 janvier. — Officiel :
Théâtre de la guerre à l'Est.

Dans la Dobroudja l'ennemi a été rejeté sur Macin.

En Moldavie les forces de combat alliées se trouvent devant les lignes de défense de Braila et de Ecessani.

L'alle mandation du front d'armée du colonel-général archiduc Joseph, a fait hier des progrès, notamment dans la région de Puciesci et Soreja. Nos troupes ont pris d'assaut en cet endroit et au sud-est de Harja plusieurs positions ennemies. Près de Stanislaw des détachements mobiles ont été repoussés.

Théâtre de la guerre Italien.
Théâtre de la guerre Sud-Est.
Situation inchangée.

TURCS

CONSTANTINOPLE, 1er janvier :

Escarmouches à notre avantage. Les Anglais reprenant la nouvelle de grands combats près de El Arish et Magdabab en exagérant le chiffre des prisonniers et du butin. Nous avons évacué El Arish volontairement et sans combat. Il est vrai qu'un combat a eu lieu près de Magdabab, au cours duquel notre avant-garde a subi des pertes. L'importance du succès anglais est telle que les Anglais ont déjà évacué Magdabab et se sont retirés sur El Arish. Pas d'événements d'importance sur les autres fronts.

BULGARES

SOFIA, 1er janvier :

Feu d'artillerie isolé sur presque tout le front. Entreprises de patrouilles le long de la Strouma. Nos aéroplanes ont jeté avec succès des bombes sur des troupes ennemies au nord-est de Florina.

Dans la Dobroudja, l'offensive contre la tête de pont de Macin continue. Notre butin a atteint 1180 soldats et 6 officiers prisonniers, 4 canons et 13 mitrailleuses. Dans la Valachie orientale, l'offensive continue.

FRANÇAIS

PARIS, 1er janvier, 3 h. p. m., officiel :

En Champagne, hier, vers 6 h. du soir, après un violent bombardement par engins de tranchées, l'ennemi a attaqué à deux reprises nos postes avancés à l'ouest d'Auberive. Ces deux tentatives ont complètement échoué sous les feux de nos mitrailleuses de la Meuse.

traillieuses et les jets de nos grenades. Sur la rive active pendant la nuit sur le front Ferme des Chambrettes-Bezonvaux.

Rien à signaler sur le reste du front.

PARIS, 1er janvier, 11 h. p. m., officiel :

Sur la rive droite de la Meuse, un fort coup de main tenté par l'ennemi contre les tranchées conquises par nous à l'est de la Ferme des Chambrettes, a complètement échoué.

Journée relativement calme sur le reste du front.

ITALIENS

ROME, 1er janvier. — Officiel :

Duel d'artillerie dans la vallée de la Valarsa.

Dans l'Asico, et au front des Alpes Julienne aucun événement important à signaler.

ANGLAIS

LONDRES, 2 janvier. — Officiel du 1er janvier :

La nuit dernière nos patrouilles ont pénétré dans les tranchées ennemies à l'est d'Armentières. Ce matin des patrouilles ennemies ont atteint nos lignes au sud de Pithem. Elles en furent immédiatement repoussées. Dans le courant de la nuit activité habituelle de l'artillerie ennemie au nord de l'Ancre.

Aujourd'hui activité d'artillerie réciproque, notamment à la salic près de Loos et à proximité de Franquissart.

Dernières Dépêches

La Note de l'Entente

Opinion neutre.

Stockholm, 2 janvier. — Le Nya Dagligt Allehandan commente le premier la réponse de l'Entente à la proposition de paix des Puissances Centrales. Le journal signale d'abord la déclaration publiée récemment, de Rudolf Kjellén, disant que la façon d'agir de l'Entente est contraire au bon sens et aux faits les plus évidents. Il continue alors ainsi : Quant à la violation du traité vis-à-vis de la Belgique, l'Allemagne a avoué et déclaré qu'il s'agissait d'un acte imposé par sa détresse. La plainte sur les bases de laquelle s'appuient les Puissances de l'Entente pour refuser l'examen de la proposition de paix de l'Allemagne, ne peut être considérée par les spectateurs neutres comme ayant été proposée objectivement. Aucun homme intelligent ne croit que l'Allemagne ait attaqué à l'improvvisu la moitié du monde par méchanceté ou par humeur querelleuse.

Si toutefois quelqu'un a cru, sa conviction doit avoir été profondément ébranlée, depuis que l'Allemagne a tendu la main pour faire la paix, au milieu du développement favorable de la guerre et qu'elle s'est déclarée prête à accepter des conditions modérées. Avec leur refus, formulé dans des mots si acerbes, les Puissances de l'Entente atteignent non seulement les Puissances Centrales, mais aussi le président Wilson qui n'aurait jamais pu exprimer son exhortation aux belligérants s'il avait partagé l'interprétation rendue maintenant dans la note de l'Entente. Ces mots atteignent également les pays neutres qui s'étaient ralliés aux espérances de paix. Mais c'est surtout, peut-être, la population de ses propres pays que l'Entente frappe, cette population qui aspire à la paix et en a besoin. La responsabilité vis-à-vis du présent et de l'avenir, dont se sont chargés les hommes d'Etat qui ont dicté la note des Alliés, est inouïe.

Amsterdam, 3 janv. — Les journaux s'expriment en général d'une façon désabusée au sujet de la réponse de l'Entente à la proposition de paix allemande.

Le « Nieuwe Rotterdamse Courant » écrit : La réponse de l'Entente a dû être pour tous les amis de la paix une amère déception. Elle constitue un refus et ne permet pas l'interprétation d'une autre manière de concevoir. Lorsqu'on la lit on ne comprend pas bien pourquoi il a fallu autant de temps à l'Entente pour sa composition. Dans son contenu elle n'est point autre chose que n'importe quel article du « Times » ou de n'importe quel autre journal et son contenu se laisse supposer dans ces quelques paroles : « combattre jusqu'à la décision ». Les puissances de l'Entente se sont chargées de cette manière d'une terrible responsabilité et pour le moment il ne reste qu'une seule chance, et celle-ci se résume dans le fait, que la note n'est à considérer que comme une réponse fière, adressée directement à l'adversaire et que l'occasion, qui a été négligée maintenant, a été saisie dans la réponse de l'Entente à la note de Wilson. Cette chance n'est toutefois pas grande.

L'Espagne et les efforts pacifistes.

Madrid, 2 janv. (Havas). — Le gouvernement public la note suivante de l'Espagne, à la note de Wilson :

« Le gouvernement de Sa Majesté, reçoit par l'intermédiaire de son ambassadeur une copie de la note adressée par le président des Etats-Unis aux belligérants, dans laquelle il exprime son désir qu'on puisse trouver une occasion prochaine d'obtenir de toutes les nations belligérantes, une déclaration établissant leur point de vue quant aux éléments propres à amener la fin de la guerre. Cette copie est accompagnée d'une autre note de votre Excellence, datée du 26 décembre, où d'après des indications reçues ultérieurement, elle déclare au nom du Président que l'occasion lui semble propice pour appuyer l'attitude des Etats-Unis en ce qui concerne la démarche de Sa Majesté, si c'est possible. En présence du vœu compréhensible dudit gouvernement d'être appuyé dans ses propositions en faveur de la paix, le gouvernement de Sa Majesté, est d'avis que le Président de la République nord-américaine, prenant l'initiative et les diverses impressions que celle-ci provoque, étant connues déjà, que la démarche à laquelle les Etats-Unis nous invitent resterait sans effet d'autant plus que les Puissances Centrales manifestent la ferme volonté que les conditions de paix soient réunies entre les belligérants.

Le gouvernement de Sa Majesté, tout en estimant le noble motif qui a inspiré la conduite de Wilson

qui a droit à la reconnaissance et à la gratitude éternelle des nations, est prêt à ne pas se soustraire à toute négociation qui serait de nature à amener une décision propre à favoriser l'œuvre humanitaire de la fin de la guerre; toutefois elle laisserait ces négociations en suspens et à garder leur action pour le moment où les efforts de tous ceux qui désirent la paix, auront plus d'utilité et plus d'effet qu'une intervention présente en vue de bons résultats ne pourrait en présenter aujourd'hui.

Dans l'attente de ce moment le gouvernement de Sa Majesté estime qu'il est opportun de déclarer, qu'en ce qui concerne l'accord entre les pays neutres en vue de protéger leurs intérêts touchés par la guerre, il est prêt maintenant comme au début de la guerre, à entrer en telles négociations, qui pourraient aboutir à un résultat propre à réunir tous les pays non-belligérants pour autant qu'ils se croient unis et tiennent pour nécessaire de réparer ou de diminuer les dommages subis.

La situation à Athènes.
Amsterdam, 1er janv. — D'après une nouvelle de Reuter d'Athènes, la note des Alliés réclame également la grâce des vénizolistes arrêtés et des dommages-intérêts pour la presse vénizoliste.

La situation en Grèce.

La Quadruple demande satisfaction.

Le Pirée, 1er janv. (Havas). — Les ambassadeurs des trois puissances protectrices ont signé hier, 31 décembre, la note suivante, qui doit être remise au gouvernement grec :

Les ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Russie, comme représentants des puissances protectrices de la Grèce, ont pris, avec satisfaction, note de la réponse qui a été donnée à leur communication du 1er décembre 1916. Ils ont l'honneur de soumettre au gouvernement grec, au nom de leurs gouvernements, les exigences suivantes relatives aux garanties et à la satisfaction à leur donner :

1. Garanties. — Les forces grecques sur le continent grec et en général dans tous les territoires en dehors du Péloponèse sont réduites au contingent strictement nécessaire pour le service de l'ordre et de la police. Toutes les armes et munitions dépassant la proportion répondant à ce contingent, seront transférées dans le Péloponèse, ainsi que les mitrailleuses et toute l'artillerie de l'armée grecque avec ses munitions, de manière qu'après la fin de ce transport, en dehors du Péloponèse, il ne reste plus ni canons, ni mitrailleuses, ni matériel. Les détails du transport seront fixés d'un accord commun, dès que le gouvernement grec aura accepté en principe le déplacement des troupes et du matériel. La situation militaire ainsi créée durera aussi longtemps que les gouvernements alliés le jugeront utile, notamment sous la surveillance de délégués spéciaux qui seront à cet effet accrédités auprès des autorités grecques.

2. Défense de toutes réunions et concentrations de réservistes en Grèce au nord de l'isthme de Corinthe. Défense rigoureuse aux personnes civiles de porter des armes.

3. Reconstitution des diverses dispositions de surveillance des alliés dans la forme qui sera déterminée d'accord avec le gouvernement grec, afin de les rendre autant que possible moins importunes.

Satisfaction. 4. Toutes les personnes qui sont actuellement arrêtées pour haute trahison, pour conspiration, pour révolte et choses semblables, sont immédiatement mises en liberté. Celles qui ont souffert illégalement à la suite des événements des 1 et 2 décembre, seront indemnisées, après une enquête faite d'un commun accord entre le gouvernement grec et les alliés.

5. Le général commandant du 1er corps d'armée doit être révoqué, pour autant que le gouvernement royal ne constate pas, pour donner satisfaction aux gouvernements alliés, que cette mesure doit être appliquée à un autre général responsable des ordres donnés le 1er décembre.

6. Le gouvernement grec devra faire des excuses formelles aux ambassadeurs des alliés. Les drapeaux anglais, français, italiens et russes devront être saisis sur une place publique à Athènes en présence du ministre de la guerre et de la garnison réunie à cet effet.

En même temps les ambassadeurs signataires ont été chargés par le gouvernement de rappeler au gouvernement grec que des nécessités militaires pourrnt les forcer prochainement de débarquer des troupes à Itra et de les transporter à Salonique par le chemin de fer de Larissa. Les puissances protectrices informent le gouvernement grec qu'elles se réservent toute liberté d'action dans le cas où l'attitude du gouvernement de Sa Majesté donnerait encore lieu à des plaintes. De leur côté ils s'engagent formellement vis-à-vis du gouvernement grec de ne pas permettre aux forces armées du gouvernement de la défense nationale de profiter de la retraite des troupes royales de la Thessalie et de l'Epire de franchir le territoire neutre d'Illyrie d'accord avec le gouvernement grec.

Les soussignés ont l'honneur de donner connaissance de l'ordre de leur gouvernement de maintenir le blocus des côtes grecques jusqu'à ce qu'il soit donné satisfaction à tous les points mentionnés ci-dessus.

Athènes, 31 décembre. (Reuter). — L'ambassadeur italien Bosdari a remis au ministre des affaires étrangères une note demandant satisfaction pour les événements du 1 et 2 décembre en formulant d'autres exigences.

Démision

de l'ambassadeur anglais à La Haye.

Amsterdam, 2 janv. — On mande de La Haye, que l'ambassadeur anglais, Sir Allan Johnston, attaché depuis six ans à l'ambassade de La Haye, quittera prochainement son poste.

L'assassin de Raspoutine.

Lugano, 2 janv. — On mande de Lugano au « Corriere della Sera » : Le meurtrier de Raspoutine ne serait autre que le grand-duc russe Felix Jussupoff, marié à Irène, fille du grand-duc Alexandre Michailovitch.

TRAQUENARDS

« Le Courrier International » : Depuis 16 ans, nous n'avons cessé de protester contre le système de placement des titres de certaines sociétés d'assurances, qui ont adopté un procédé dont nous avons signalé, maintes fois, les graves dangers; sous le fallacieux prétexte de faire participer les agents à l'expansion, à l'extension des affaires, aux avantages que l'on fait adroitement miroiter, et une foule d'autres choses encore, on fait souscrire à ces agents des titres de la Compagnie. D'une manière générale, les emplois d'inspecteur général ou régional ne sont octroyés qu'à la condition de souscrire un certain nombre de titres; la somme, ainsi exigée, varie de 2.000 à 30.000 francs.

C'est ainsi que nous avons assisté à la mise aux enchères des emplois ou fonctions à confier : agent, 2.000 fr.; inspecteur régional 3.000 fr.; inspecteur général 5.000 fr.; administrateur 10.000 fr.; directeur général, 30.000 francs, et ce qui, mieux est, quand les places sont prises, on les double, triple, quadruple, quintuple, etc., lorsque le fondateur de la société a placé ses actions d'apport. Nous avons, quant à cela, des preuves innombrables.

Il va de soi que si toutes ces situations n'étaient rémunérées, les « placeurs de papiers » trouveraient quelque difficulté à « coller » leurs vignettes. N'oublions pas, non plus, que les annonces sont alléchantes. En voici une qui parut tous les jours, naguère, fin octobre 1915. C'est de l'escroquerie au cautionnement (1).

BONS EMPLOIS
Cause de décès (titulaire) : place « Contrôleur-Chauffeur », est vacante dans l'usine Société de tout 1^{er} ordre. Travail assuré par long contrat. Mise au courant. Traitement fixe, frais voyages, abonnement et commissions. Références sérieuses et satisfaction 5.000 fr. exigées. Adressez de mande A. B. C. 3; bureau journal, n° 13638.

Tous ces gaspillages extravagants, il n'est pas difficile de s'en rendre compte, surchargent la situation financière de ces sociétés au point même — et c'est la destinée de la plupart de ces compagnies — de les conduire à l'abandon du précepte et de leur faire faire la même erreur fatale. Alors, c'est la catastrophe.

Quant à ces appointements qui sont les véritables pièges au traquenard, ce sont en vérité des frais de premier établissement, qu'il ne faut pas songer à amortir, attendu qu'ils sont le boulet grossissant que la société traîne sans intermission. Est-il besoin de dire que ces frais, considérables ne sont nullement en rapport avec le travail effectué par les employés actifs de l'organisme. Et si quelques agents énergiques ont pu se laisser séduire par les belles promesses, combien d'autres qui sont loin d'avoir la moindre des qualités requises, encombrant les fonctions les plus élevées, sans rendre le plus infime service.

Et les trois quarts du temps, on se trouve devant une entreprise, incapable de sa constitution, de travailler convenablement : toute l'activité est consacrée à la recherche d'un candidat aux 2, 3, 4, 5 ou 30.000 francs. L'avenir — il ne faut pas être bien grand prophète pour le dire — d'une telle société est des plus précaires.

C'est avec effroi que l'on songe à la situation qui sera créée aux agents souscripteurs de titres. Heureux encore ceux qui ont avec la Compagnie un traité d'une certaine durée, sinon leur recherche incessante et la révocation suit comme une lettre à la poste; la vérité, c'est qu'il faut attendre les jours et faire place aux autres souscripteurs; les voilà « remerciés », avec le regret, bien compréhensible, d'avoir confié leurs bonnes espérances et leurs économies à un paquet d'actions dont on ne donnerait pas 500 fr. pour tout le lot et comme devrait Molière, « bon à mettre au cabinet ».

En admettant que l'agent ait, avec la société, un traité en bonne et due forme et que, par conséquent, ne soit pas révoqué ou bien non encore révoqué; car on l'a surtout favorisé et tenu parce qu'il plaçait — bien innocemment, le povero — du papier dans sa famille et chez ses meilleurs amis; que doit-il penser en son for intérieur, lorsque la situation obérée de la société apparaît brutalement sous forme d'embarras financiers; il ne sera pas long à com-

(1) Cf. « National Bruxellois ». Voir dans ce que j'ai écrit sur ce sujet : « L'Escroquerie au cautionnement ». — Marc du Salin.

prendre que — la situation d'avenir, le bon emploi qui l'ont séduit — les appointements ont tout simplement été payés avec son « bel argent », en attendant le saut final, alors ses yeux se dessillent, il remarque que la Compagnie paie mal ou pas, oppose des déchéances sur déchéances et a finalement recours à toutes les ficelles en honneur chez les besogneux : la « chicanerie ».

Quant aux assurés, eux, on s'en fustige la paille. Néanmoins, les récriminations se font plus jour et les assignations pleuvent dru.

On dira bien que le pauvre agent n'a qu'à démissionner! Vous êtes bon vous; de science personnelle, nous savons qu'il n'aurait pas hésité à sacrifier son pécule important, ainsi que sa situation personnelle; mais ces mêmes titres, il en a placé dans sa famille, dans ses relations, un peu partout. Et ne faudra-t-il pas expliquer le pourquoi de cette démission? Ici, les reproches les plus amers ne peuvent manquer de lui être adressés. Croire qu'il est lui-même une victime, jamais on le mettra dans le même tonneau que son directeur et on dira de lui qu'il est comme le voleur qui crie lui-même au voleur.

De combien de scènes dramatiques les chevaliers du coup au cautionnement n'ont-ils pas été la cause?

Les « Alphonse » qui exploitent ainsi les naïfs et honnêtes gens, n'ont rien à perdre; au contraire, tout ce qu'ils ont ramassé de la sorte, ils l'ont mis dans une cachette et ils comparaitront en cour d'appel ou ils déclareront avec un aplomb imperturbable : « L'inspecteur X, l'agent Y, le comptable Machin ont volé trop cher » ou bien encore : « Mais c'est de leur faute si la société sombre, ils n'ont rien produit, c'est à cause de cela que les affaires de la société n'ont donné aucun rendement ».

N'y a-t-il donc aucun moyen d'empêcher ces abus?

Voici, à ce sujet, le texte d'une lettre qu'en décembre 1912 nous avons adressée aux membres de la Chambre des Représentants. Nous avons reçu quelques réponses, malheureusement pour les pauvres victimes, nos parlementaires n'ont, comme toujours, rien fait.

Au moment même où la Chambre des Représentants discute le projet de loi modifiant et complétant les dispositions légales actuelles relatives aux Sociétés commerciales, il nous a paru « indispensable » d'attirer votre attention sur une matière spéciale préoccupant, depuis longtemps et à juste titre, l'opinion publique.

Cette matière est celle des Assurances. Certes, le projet de loi en discussion servira, dans une large mesure, les intérêts des futurs actionnaires des Sociétés d'assurances; il servira quelque peu ceux des tiers assurés et autres, mais il le fera d'une façon insuffisante, parce que la matière des assurances est complexe et exige une réglementation spéciale.

Mais en attendant que la législation dicte des dispositions exceptionnelles sauvegardant à la fois les intérêts si intimement liés des Assurés et des Assurés, en attendant qu'elle provoque la création d'un « Office de contrôle », chargé sur le modèle si rationnellement tracé par M. Albert Raikem, auteur d'un ouvrage très documenté sur cet intéressant sujet (1), nous croyons qu'il nous appartient de proposer la prise de mesures « préventives » immédiates en vue d'enrayer un mal qui fait tous les jours de nouvelles victimes, nous voulons parler des « Cautionnements » constitués en actions de Sociétés d'assurance et que des fondateurs, quelquefois peu scrupuleux, endossent avec trop de facilité à ceux qui postulent une place d'employé, d'agent ou d'inspecteur.

Ces agissements trahissent, dans la majeure partie des cas, l'escroquerie, parce que la place n'a été que l'homme habilement lancé par ces faiseurs pour se procurer des fonds. En effet, dès que les actions, achetées sous la pression d'une véritable contrainte morale, ont été payées, on cherche et on trouve le moyen de congédier l'employé afin de pouvoir recommencer, sur 18 des dix nouvelles dupes, des expériences identiques.

Des documents irréfutables, que nous tenons à votre disposition, prouvent qu'on ne place pas autrement le capital souscrit à l'acte authentique par des fondateurs insolvable. Contre de tels procédés il n'existe aujourd'hui que la possibilité de poursuites « répressives ».

(1) De la création en Belgique d'un Office de contrôle, par A. Raikem, volume raisin 200 p., prix 2 fr. Editeur Lannoy et Co, 62, rue de Mayence, à Bruxelles.

lesquelles, sans réparer le mal, atteignent souvent plus d'innocents que de vrais coupables, toujours assez habiles pour écarter le danger et la répression.

Aussi, et c'est par ce que nous terminerons, nous espérons que vous userez de votre haute influence pour saisir la Chambre de « mesures préventives » seules capables de mettre fin à ces agissements foncièrement malhonnêtes.

Agréez, Monsieur le Représentant, l'hommage de notre parfaite considération.

La conclusion à tirer est bien simple, c'est qu'il faut se méfier et attendre... que nos parlementaires daignent s'occuper du sort de ces malheureux.

Louis Genelli.

TIRAGE D'EMPRUNTS

CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

Emprunt de 6.800.000 francs (1861).

50e tirage au sort. — 15 décembre 1916.

Les obligations sorties appartiennent aux séries

n° 50, 69, 87, 193, 323, 447, 452, 508, 557, 558,

578, 585, 612, 634, 638, 645, 658, 678.

L'oblig. n. 63322 sera remboursée par fr. 25.000

L'oblig. n. 58438 sera remboursée par 10.000

L'oblig. n. 4589 sera remboursée par 4.000

Les obligations n. 57755 et 64437 seront rem-

boursées chacune par 2.000

Les obligations n. 6847, 6873, 6876, 55704,

55705, 57717, 57733 seront remboursées

chacune par 1.000

Les obligations n. 6808, 6830, 19233, 58424,

63339, 64461, 65707, 65783, 67738, seront

remboursées chacune par 500

Les obligations n. 4903, 4951, 6861, 19250,

32263, 45150, 45184, 55732, 55767, 55771,

57723, 58411, 58420, 63738, 63772, 64469,

67712, 67742, 67751, 67781, seront rem-

boursées chacune par 250

Les obligations n. 4906, 4910, 4914, 4919,

4922, 4955, 4956, 4970, 6810, 6820, 6826,

6889, 8615, 8622, 8656, 8673, 8689, 8693,

19271, 32279, 45140, 45162, 45170, 45173,

45190, 50733, 50750, 50776, 50799; 55638,

55644, 55697, 55750, 55760, 55765, 55784,

57702, 57770, 61187, 61188, 61186, 61187,

61200, 63321, 63337, 63360, 63398, 63758,

68789, 64443, 64492, 65729, 65786, 67705,

67710, 67719, 67757, 67787, 67789, seront

remboursées chacune par 200

Et un grand nombre d'autres obligations seront

remboursées chacune par 110 francs.

Affiches Arrêtées et Avis Allemands

AVIS

concernant la reconstruction des bâtiments détruits.
Me référant à ma circulaire relative à la démolition et la reconstruction des bâtiments détruits par suite d'événements de guerre, j'engage les administrations communales à commencer intensivement les travaux de démolition visés par cette circulaire. Il y a lieu de faire observer qu'il s'offre ainsi une excellente occasion d'assurer une occupation stable aux sans-travail et que précisément la saison actuelle, où l'agriculture réclame moins de bras qu'en tout autre moment de l'année, se prête particulièrement à ces travaux.

Le prétexte souvent invoqué, que la loi belge défend aux administrations communales de disposer de la propriété des habitants absents ou ne consentant pas à reconstruire, et qu'elles ne sont censées que par autorisation à démolir les bâtiments visés, est réduit à néant par l'arrêté pris par S. E. le Gouverneur général en date du 12 septembre 1916.

En outre, l'attention est attirée tout spécialement sur le grand avantage résultant du fait que d'importants subsides sont assurés pour la démolition et la reconstruction des bâtiments détruits. Ces subsides sont accordés sans aucune obligation de restitution ou de paiement d'intérêts. Il convient d'introduire le plus tôt possible les demandes tendantes à l'obtention de ces subsides, afin que le paiement puisse s'en faire dans le plus bref délai.

L'autorité allemande attend des administrations communales qu'elles activent énergiquement ces travaux.

Der Zivilkommissar

beim

Kaiserl. Kreisbeh. Brüssel,

v. WEDDERKOP.

PALAIS DE JUSTICE

COUR D'APPEL DE BRUXELLES. — Audience du 2 janvier. — P... Vital, avait été condamné pour vol à un an et 1 mois et 5 ans de surveillance. La Cour le condamne à 3 ans et confirme pour le reste. — C. Joseph avait été condamné pour escroquerie à 8 mois et 26 fr. La Cour confirme.

R... Joseph avait été condamné pour détournement à 11 mois et 26 fr. La Cour confirme. — A. Louis avait été condamné pour contre-façon de monnaie à 1 an et 26 fr. La Cour confirme. — G... Jules, pour détention d'alcool, avait été acquitté. La partie civile, les finances et le ministère public interjetèrent appel. La Cour confirme.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BRUXELLES.

Audience du 2 janvier. — D. François, pour coups avec incapacité de travail, 100 fr. ou 1 mois. — B... Joseph, pour ivresse, outrages et rébellion, 38 jours et 26 fr. — P... Charles, pour recel, écope 1 mois et 26 fr. avec sursis de 5 ans. — J... François, pour vol et recel, 7 mois et 76 fr. — T... Auguste, pour recel, 15 jours et 26 fr., avec sursis de 5 ans. — P... Félix, détenu, pour vol de savon, 6 mois. — V... Joseph, pour escroquerie, 3 mois et 26 fr. — D... Théodore, pour détournement de marchandises, 4 mois et 26 fr. — V... Aug., pour coups et rébellion, 8 jours et 50 fr. (b.)

SPORTS

FOOTBALL. — Résultats des matches de dimanche.

Uccle Sport-R. C. Malines, 7-0.

Racing C. B.-S. C. Anderlecht, 0-0.

Antwerp-Breischot, 6-0.

Au Vieux d'Oie. — Devant un public clairsemé

s'est joué dimanche le match Racing-Anderlecht,

match terné où tout beau jeu fit défaut, à part le

dernier quart d'heure. Chaque équipe remplaçait

plusieurs joueurs; à Anderlecht, Vanhoof et Vo-

ten étaient absents; tandis qu'au Racing Tassop

manquait. Au premier time, le jeu est plutôt lent;

aussi les attaques de chaque camp ne sont pas dan-

gereuses et les défenses se montrent supérieures.

Cependant une descente du Racing se termine par

un beau centre de Stiernon qui est raté par Char-

els et dont Heyman ne sait profiter. M. Versé fait

aussi plusieurs essais, mais les shots manquent de

direction. Le Racing, de son côté, envoie aussi

plusieurs shots qui sont bien stoppés par Allard, si

bien que le premier mi-temps prend fin avec un

score vierge.

Le second time nous donne du meilleur jeu. Cha-

que équipe attaque ferme et le jeu devient rapide

avant que brutal. Buschot et Theys font de nom-

breux fautes. M. Versé envoie un shot qui touche la

laine du haut. Peu après il s'empare de la balle et

lance, avec une vitesse qu'on lui connaît, vers le

goal, mais, trop lancé, il met à côté. Heyman et

Charls ratent aussi quelques occasions. Les der-

nières minutes du jeu sont à l'avantage d'Ander-

lecht qui obtient deux corners sans résultat, et la

fin est sifflée sur un shot de M. Versé.

Au Racing, l'équipe ne fut pas fameuse; les meil-

leurs furent Vanhoof, Heyman et Dèbte. A Ander-

lecht, la défense, M. et André Versé, se firent

remarquer.

MOTOCYCLISME. — C'est un Belge, le comte

du Monceau, qui a été classé premier dans l'é-

preuve internationale annuelle des 36 heures, ré-

servée aux motocyclistes, qui a été courue samedi

et dimanche en Hollande. Une trentaine de con-

courrents avaient pris le départ; parmi eux on si-

gnalait plusieurs motocyclistes militaires de ré-

giment hollandais. Le prix spécial attribué aux

concurrents ayant terminé le trajet sans repos a été

partagé entre MM. du Monceau et Van de Walle.

BIBLIOGRAPHIE

La Cuniculature moderne en Belgique et les la-

pins sans connaissances spéciales, par A. Lesage et

J.-J. Petit, un beau volume de 120 pages, luxueuse-

ment édité par l'imprimerie L'Essor, rue des Hi-

ronnelles, à Bruxelles. Prix : 1 fr. 25.

Voici enfin un petit ouvrage, vraiment pratique,

à la portée de tous et qui sera bientôt dans toutes

les mains, car l'élevage des lapins est, avec raison,

devenu presque général. Il est du reste d'un inter-

êt très important. Ce traité paraît sous les auspices de

l'Union professionnelle des Cuniculiculteurs bel-

ges, secrétariat rue Gaucheret 125, Bruxelles-Schaer-

beek. Il est le résultat de nombreuses an-

nées de pratique et la matière qu'il contient répond

entièrement aux besoins du moment. Grâce à son

prix réduit, à sa belle ordonnance, cette utile ou-

vrage de vulgarisation permettra à chacun de s'in-

former aux connaissances de la cuniculature sans de-

voir faire d'études spéciales. Tous nos lecteurs

voudront posséder cet intéressant vade-mecum que

nous leur recommandons chaudement.

CORRESPONDANCES

G. H. — Votre père, né à Maastricht (Hollande) ayant opté pour la Belgique, vous devez pour être Belge, opter en personne, à 19 ans, pour la nationalité belge, si vous êtes né avant l'option de votre père pour la Belgique. Mais si vous êtes né après cette option, votre père étant alors devenu Belge, vous êtes Belge de fait et n'avez plus à opter pour le devenir. Voilà ce qui résulte de la loi sur la ma-

tière. Tout dépend donc de la date de votre naissance. Mais en outre et de toute façon, en vertu de la loi du 25 mars 1894, promulguée au « Moniteur » du 1^{er} avril 1894, vous avez deux ans après 1894 pour réclamer votre qualité de Belge ou pour que votre père la réclame pour vous. L'a-t-il fait alors?

Etat Civil

BRUXELLES. — Etat-civil du 30 décembre. — Naissance : 1 fille. — Décès : Catherine Libiez, 27 ans, ép. Dekeyser, rue Joseph II, 121; Victoire Parre, 84 ans, vve Rutten, rue de Spa, 4; Joseph Cremers, cord., 63 ans, ép. Vandromme, r. de Villers, 26; Célestine Gerizton, 76 ans, vve Chevalier et Rocher, rue de Bavière, 9; Rosine Bultrys, 81 ans, av. Dupétiex, 135 (St-Gilles); Jean Moll, 41 ans, ép. Van Dessel, rue St-Michel, 23; Pierre Hendrickx, 54 ans, rue Haute, 322; Anne Boon, 83 ans, vve Blanchequart, rue du Canal, 12; Marie Dewals, 74 ans, ép. Cigare, dom. à Mont-St-Guibert; Maria Adriaens, 40 ans, ép. Cludis, rue de Molkenbeek, 44 (Laeken); 3 enfants en-dessous de sept ans.

COMMUNIQUE

des Théâtres et Concerts

BOURSE. — La Havre, 30 décembre. — M. Géo Drains et B. de Béthaut, sera représenté ce soir avec MM. Anseau, Danse, Mmes Andriani, Dupuis, etc. Jeudi 1^{re} de Le Barbier de Séville, avec M. Ponzio dans le rôle de Figaro, MM. Weber, Becker, Goppe, Mme Gossens, etc.

Vendredi 1^{re} de Werther.

GAITE. — Le succès d'Une Nuit de noces, l'amusant vaudeville de MM. Kéroul et Barré, s'est affirmé très vite dès le premier soir et ce sont de nombreux rappels qui ont été à chaque baisse du rideau la pièce et ses amusants interprètes.

GALERIES. — Les attractions de l'Affaire des Poisons sont multiples. Intérêt, gaieté, coups de théâtre, élégance de costumes, luxe de décors, mise en scène soignée et par-dessus tout des avantages appréciables : la pièce peut être vue par tout le monde.

LE NOUVEL ALCAZAR est appelé à une grande vogue, si l'on en juge par le public de choix qui vient applaudir l'amusante et spirituelle revue As-tu vu l'oreille? Aline? Rappelons que celle-ci est maintenant donnée tous les soirs à 7 h. 1/2.

MOLIERE. — L'excellente troupe qui interprète L'Homme qui assassina, la jolie pièce de P. Fondale, est applaudie chaque soir par un nombreux public. Location tous les jours de 11 à 8 h.

OLYMPIA. — L'émouvante comédie de H. Kistemaker La Blessure, avec sa mise en scène si artistique et son interprétation hors pair, quittera bientôt l'affiche. Les fervents de spectacles de haut goût devront donc se hâter.

PALAIS DE GLACE. — Aujourd'hui et demain, à 4 h., dernières matinées enfantines des Pantins Géants. Les enfants garderont le souvenir de cette très curieuse expression artistique.

Tous les soirs, à 7 h. 1/2, la troupe du Théâtre Volant avec Maurice Chomé et Mme Anne-Marie Teller dans La Maison aux Chimères et Nossent et Gabrielle Martin, dans La Comédie de celui qui épouse une femme muette. Ce spectacle de 5 actes commence, plus tard et finit plus tôt qu'ailleurs, tant les entrées sont courtes.

SCALA. — Vénus, l'exquise opérette de Messager, vient de retrouver tout le succès qu'elle avait eu lors de sa création. Angèle Van Loo y est vraiment délicieuse. A ses côtés, le baryton Alain l'amusant Billy Pitt et l'excellente troupe sont également applaudis.

WINTER. — Les retardataires feront bien de hâter s'ils veulent assister à une représentation de la belle comédie Papa, car les dernières sont annoncées. Vendredi prochain, première de Le Procureur Hallers.

MERCREDI 3 JANVIER 1917

MERRY GRILL-BAR. Soirée dans, 4-10 (20318)

BOURSE. — A 6 h. 1/2, La Hérésie.

GAITE. — A 7 h., Une Nuit de Noces.

